

Montréal, le 16 novembre 2011

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Paule Hamelin
Gowling Lafleur Henderson
3700 – 1 Place Ville-Marie
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Objet : Demande d'approbation d'une entente globale de modulation
Dossier de la Régie : R-3775-2011**

Chère consoeur,

La Régie accuse réception de votre lettre d'hier requérant un délai additionnel pour déposer la preuve de EBM relative au dossier mentionné en titre.

Compte tenu des motifs invoqués au soutien de votre demande, la Régie accepte exceptionnellement de proroger le délai pour le dépôt de la preuve de EBM jusqu'à **12h, le 21 novembre 2011**.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as

c.c. tous les participants